

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 4 FEVRIER 2020**

PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs ARNOUX, COQUARD, GROSMOLLARD, SOULARD, CHEVALIER, CHARBONNIER, GUERPILLON, DUPUY, VINCENT, BLAIN, CHABANNE, TRIBOULIN, JOUBERT.

EXCUSÉ: M.BIEF

ABSENT : M.GIRAUD

Secrétaire : M.CHEVALIER

- **Approbation du compte rendu de la réunion du 13 janvier 2020 à l'unanimité.**

- **Modification de la longueur de voirie communale :**

Madame le Maire expose que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la voirie publique communale. La longueur de voirie déclarée aux services de la Préfecture par la commune doit donc être actualisée lors d'un classement de nouvelles voies dans le domaine public.

Considérant le classement de la voie communale « impasse des Sources » par délibération du 13 janvier 2020, Madame le Maire propose d'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à 32 331 mètres.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- **Vote des subventions 2020 :**

Mme le Maire précise que la commission « Finances » a examiné un certain nombre de demandes de subventions et qu'elle n'a pas retenu celles exprimées par les centres de formation professionnelle estimant qu'il ne convient pas à la commune de supporter cette charge. Par ailleurs de nouvelles demandes ont été adressées au Conseil Municipal qu'il convient d'étudier.

Le club de ping-pong demande une aide exceptionnelle afin de financer les différents frais pour l'organisation de stages. Après avoir étudié le bilan financier de ce club, les élus sont d'accord à l'unanimité pour voter une subvention de 1000 €.

Pour l'association Solidaire-aidant l'unanimité du conseil vote une subvention de 100 €.

Par ailleurs, compte tenu de la mise en place du double service et de l'augmentation du temps de travail de la cantinière, de l'engagement des services conseils d'une nutritionniste-diététicienne, la demande de subvention de l'association la cantine s'élève à 13 500 € (subvention de 10 120 € en 2019). Subvention votée à l'unanimité.

Madame le Maire fait part de la demande orale des amis de la Bibliothèque de voir leur subvention augmenter. Il est décidé que sans projet plus précis et du fait de la mise à disposition de personnel dans le courant 2019, la subvention restera à 1 500 €. Mais, l'assemblée reste ouverte à toute étude de besoins.

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'octroi de subventions aux associations suivantes qui seront inscrites au budget 2020 :

➤ Prévention routière	50.00
➤ Ecole de musique de Panissières	200.00
➤ Groupement des 4 cantons	288.00
➤ Groupe Déprim'espoir	60.00
➤ Centres de loisirs	2.10 € / enfant / jour
Il est précisé que l'aide sera directement versée aux familles.	
➤ Les Amis de La Bibliothèque Municipale	1 500.00
➤ Cantine scolaire	13 500.00
➤ Association des handicapés des Monts du Lyonnais	50.00
➤ Association Vie Libre	50.00

➤ Comité de soutien du CH du Forez	50.00
➤ Croix Rouge des Monts du Lyonnais	100.00
➤ Autisme Brévenne	50.00
➤ Solidair-aidants Monts du Lyonnais	100.00

- **Participation budget CCAS :** il est voté à l'unanimité une subvention d'un montant de 1 500 € nécessaire pour équilibrer le budget du CCAS.

- **Orientations budgétaires 2020 :**

Madame le Maire présente le travail de la commission « Finance » sur le programme d'investissements 2020 et notamment les nouvelles opérations envisagées en dehors des restes à réaliser. Elle précise que le choix a été fait de ne pas engager trop d'investissements en vue du renouvellement du prochain conseil municipal.

Le principal projet concerne l'aménagement du square dans la continuité de la réhabilitation de la Demeure du Prieuré.

Madame le Maire présente également l'ensemble des emprunts en cours sur le budget général et sur le budget annexe lotissement du Garel.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable au programme d'investissement 2020.

- **Encaissement chèque :**

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil d'encaisser un chèque du Comité des Fêtes d'un montant de 111.60 € correspondant au remboursement de fournitures rajoutées à tort par un fournisseur sur une facture de la commun. Le conseil autorise le maire à l'unanimité.

- **Convention 30 millions d'amis pour la gestion de la population de chats :**

Suite à la décision du conseil municipal du 7 novembre 2019, Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée la convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la gestion de la population de chats avec une prévision d'un total de 10 stérilisations réalisées entre 2019 et 2020. Le conseil approuve à l'unanimité.

- **Tarif et règlement du Clos des Sports**

Madame le Maire donne lecture du règlement établi par la commission « vie associative » concernant les conditions d'occupation du clos des sports. Il est proposé de fixer le tarif de location du clos des sports à compter du 1er janvier 2020 à 50 €.

Il est précisé que le clos des sports est mis à disposition des résidents ou des associations de Chambost Longessaigne. A titre exceptionnel, il peut être loué par des personnes extérieures à la commune, dans le cadre d'un mariage uniquement et si combiné à la location de la salle polyvalente.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- **Loyers des logements de la Demeure du Prieuré :**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Demeure du Prieuré et la création de 4 logements, le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de fixer les montants de loyers de ces logements, qui seront disponibles à la location dès la réception des travaux.

Les tarifs suivants sont approuvés par le conseil municipal :

- 310 € par mois charges comprises pour le logement 1, T2 de 44.8 m²
- 260 € par mois charges comprises pour le logement 2, T1 de 32.5 m²
- 483 € par mois pour le logement 3, T3 de 69 m² loi Carrez
- 480 € par mois pour le logement 4, T3 de 68.5 m² loi Carrez

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tout bail correspondant, pour chacun des logements.

• **Convention assurance du personnel avec le Centre de Gestion :**

Madame le Maire expose que la commune souscrit à ce jour à une convention avec le centre de gestion pour le contrat d'assurance groupe pour le remboursement des charges financières par nature imprévisibles liées à l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2021 et pour procéder à son renouvellement, le Centre de gestion engage une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics.

Le conseil approuve à l'unanimité la procédure de consultation de marché du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69).

Madame le Maire précise que l'adhésion au contrat résultant de cette procédure fera l'objet d'une délibération ultérieure.

• **Dispositif paragrêle :**

Madame le Maire rappelle que le dispositif de lutte contre la grêle est actif depuis le 1^{er} mai 2019 et l'association Paragrêle a été créée pour en assurer le fonctionnement.

Pour les années 2020 et 2021, les territoires concernés sont sollicités par la Chambre d'Agriculture pour une participation à hauteur de 0.80 € par habitant.

A la suite de la conférence des maires du 18 novembre dernier, il est proposé

- que la CCMDL contribue au dispositif à hauteur de 15 000 € comme en 2019,
- que les communes participent à hauteur de 0,37 € / habitant (selon derniers chiffres INSEE).

En effet, le dispositif paragrêle, même si au départ, a été conçu pour protéger les cultures, protège également les biens des particuliers et le patrimoine communal.

Par simplification administrative, il est convenu que la CCMDL reste l'interlocuteur de l'association et qu'une convention de partenariat entre les communes et la CCMDL pour les années 2020 et 2021 soit soumis à l'approbation des communes.

Madame le Maire donne lecture de cette convention conclue pour les années 2020 et 2021.

Le montant à la charge de la commune s'élève à 347.43 € pour l'année 2020 et l'année 2021.

Le conseil approuve à l'unanimité cette convention.

• **Souscription à la société Monts Energies :**

Madame le Maire expose la proposition de souscription d'actions au capital de Monts ENERGIES, SAS à capital variable, dont l'objet est de mettre en œuvre des moyens de production d'énergie renouvelable, adoptés au territoire par l'acquisition de matériels, leur déploiement sur des surfaces publiques ou privée louées, le suivi et la maintenance de ces matériels, la préservation des surfaces louées en fin de bail, le recyclage des équipements en fin de vie, l'achat et la vente d'énergie dans le meilleur intérêt de ses sociétaires.

Cette démarche s'inscrit dans l'ambition portée par les élus communautaires de faire des monts du Lyonnais un Territoire à Energie POSitive (TEPOS), visant l'autonomie énergétique locale en 2050 par la diminution de la consommation et l'augmentation de la production locale d'énergie renouvelable.

La valeur nominale des actions est de 100 € chacune.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la participation de la commune au capital de la SAS Monts Energies en :

- Approuvant l'achat d'actions au capital de la SAS Monts Energies,
- Validant le montant de l'apport devant être versé par la commune en contrepartie de l'achat d'actions, ainsi que les modalités de versement afférentes,
- Approuvant les statuts de la SAS Monts Energies et sa charte,
- Autorisant la signature tous actes nécessaires à l'exécution de la décision ainsi adoptée, notamment les bulletins de souscriptions émis.

Le conseil approuve à l'unanimité la participation de la commune à hauteur de 300 €.

- **Proposition d'adhésion au CAUE :**

Madame le Maire donne lecture de la proposition d'adhésion du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) dont le montant de cotisation annuelle est de 200 € donnant droit à 8 jours de conseil par an gratuits.

L'adhésion a été refusée à l'unanimité.

- **Points sur les activités économiques :**

Le service qui a la compétence économique de la Communauté de Communes a été sollicité par la commune au sujet de la reprise de la boulangerie afin de pouvoir identifier les éventuels leviers mobilisables pour faciliter cette reprise.

- **Compte rendu des délégations du Maire**

Madame le Maire informe qu'elle n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune suite à la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 30 janvier 2020 de Maître ROATTINO-LECOGNE de Feurs, en vue de la cession du bâti au 241 rue du Tilleul, cadastrée section AB 405, 437 appartenant à Mesdames LAFAY Simone et CHARMAT Annie d'une superficie totale de 1364 m².

- **Comptes rendus des commissions**

Vie culturelle : Il est envisagé d'installer une vitrine à la bibliothèque ou à la Demeure du Prieuré pour une exposition au sujet du kaolin.

- **Questions diverses**

- Infos SYTRAL : la fréquence des cars de la ligne 142 reliant le CMA, Aveize, Gorges de Loup va être très renforcée à partir de mars 2020. Le SYTRAL se donne un an d'observation du service avant de s'engager définitivement.
- Il est envisagé le mercredi soir dans la bibliothèque des cours de danse afin de profiter du chauffage durant la journée.
- Infos fiscalité locale : La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales seront compensées à compter du 1^{er} janvier 2021 par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti avec coefficient correcteur neutralisant les sur ou sous-compensations. Les communes n'ont plus de taux de TH à voter en 2020. Pour 2020, la valeur locative des bases de la TH est revalorisée de 0.9%, et 1.2% pour les bases de TF.
- Les charges dues par la commune au SYDER pour 2020 s'élèvent à 51541,68 € dont le mode de financement est la fiscalisation auprès des administrés.

Prochaine réunion du conseil municipal : 10 mars 2020 à 20h30.

Fait le 10 février 2020

Le Maire

Marie-Luce ARNOUX

Liste des nouvelles opérations d'investissements :

- restaurant (1500 euros) Diagnostic accessibilité du café-
- lumineux d'information (17 000 euros) Acquisition d'un panneau
- meuleuse, groupe électrogène) Matériels de voirie (1550 euros,
- parc-vélo, bancs, poubelles,) Autres matériels (3000 euros,
- Sauret (60 000 euros) et sol souple du clos de Rampeau (3200 euros) Aménagement du square Armand
- poubelles à la Croix Rouge (5000 euros) Aménagement d'un local
- Canne (8600 euros). Il est prévu d'inscrire sur l'enveloppe voirie de la communauté Travaux de voirie : chemin chez
de communes la reprise du chemin de la Croix Rouge. Comme chaque année, de
nombreux travaux de voirie sont prévus en régie directe (section de fonctionnement).
- et verre enterrés au Thivollet : 9 120 euros Installation de conteneurs papier
- (5 200€) Etude sur l'éclairage du stade
- Travaux à la salle polyvalente et
salle des sports : reprise sous forçat salle des sports et éclairage salle polyvalente
(2800 euros). Pose d'une porte acier à la dalle des sports 3200 euros, et installation
d'un garde-corps 8250 euros. Achat de 100 chaises pour 2700 euros.
Des travaux en régie directe seront également réalisés pour la 3^{ème} tranche
d'aménagement des abords de la salle polyvalente.
- Installation d'un interphone dans
le bâtiment mairie pour les appartements et locaux professionnels (4300 euros).

Présentation de l'état d'endettement annuel :

- Budget communal :
Dernière annuité de 14 043 € en 2020 pour l'emprunt relatif à l'acquisition du café-restaurant (14 043 euros).
Annuité de 17 867 € jusqu'en 2030 pour l'emprunt de la Demeure du Prieuré.
- Budget lotissement : annuités à régler de 2020 à 2022 : 36 954 €, 33 740 €, 24 096€ (avec fin d'un des 2 emprunts au 30/09/2021) .